



ALERTE PRESSE

## L'Union Nationale des Entreprises du Paysage prend position face aux arrêtés anti-pesticides

**À Paris, le 13 septembre 2019** – Dans un communiqué commun, les villes de Paris, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille et Nantes ont annoncé ce jeudi leur volonté d'interdire totalement l'usage de pesticides sur leurs territoires. Les entreprises du paysage sont depuis longtemps partisans et même artisans d'une réduction massive des utilisations de produits phytopharmaceutiques : l'Unep comprend donc la démarche de ces arrêtés, mais s'inquiète des délais d'application restreints.

Les professionnels du paysage mettent déjà en œuvre des techniques alternatives et expérimentent d'autres méthodes sur le terrain. « Nos entreprises travaillent en lien avec des centres techniques. Elles forment et informent leurs clients, les usagers, leurs donneurs d'ordre pour qu'ils puissent comprendre les changements d'aspect des sites et se familiariser avec la biodiversité » précise à ce sujet l'Unep.

Il faut encore du temps et des moyens supplémentaires pour trouver des solutions adaptées à chaque situation, chaque problème parasitaire. Ainsi, les délais d'application de ces arrêtés inquiètent l'Unep car ils ne laissent pas assez de temps aux entreprises pour finaliser leur nouveau modèle économique, d'autant plus qu'elles ne disposent d'aucune aide financière pour s'adapter à cette nécessaire transition écologique.

A ce titre, les entreprises du paysage apprécieraient être accompagnées dans cet exercice par les services de l'Etat, dont la portée médiatique et les moyens seraient bien utiles pour faciliter la transition.

**Pour être mis en relation avec un porte-parole de l'Unep cliquez [ICI](#).**



### À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

[www.lesentreprisesdupaysage.fr](http://www.lesentreprisesdupaysage.fr)

L'Unep est la première organisation professionnelle représentative des 29 100 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; depuis 2014, l'Unep a le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE).



### CONTACTS PRESSE :

#### Hopscotch

Anna Kaiava / Sarah Mittelette

01 41 34 21 05 / 01 58 65 00 61

[akaiava@hopscotch.fr](mailto:akaiava@hopscotch.fr) / [smittelette@hopscotch.fr](mailto:smittelette@hopscotch.fr)

#### Union Nationale des Entreprises du Paysage

Auriane Mazard

01 42 33 88 62

[aderaedt@unep-fr.org](mailto:aderaedt@unep-fr.org)